

ARRIVÉ LE :

15 JAN. 2018

MAIRIE DE RORSCHWIHR

Colmar, le - 4 JAN. 2018

Monsieur le Maire,

Plus de **69 000 ménages haut-rhinois – soit plus d'un ménage sur cinq** – sont en situation de **vulnérabilité énergétique** au titre du logement, ils consacrent plus de 8 % de leur revenu disponible aux dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

L'ensemble des vallées vosgiennes et les Communautés de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et du Pays de Ribeauvillé présentent une part élevée de ménages en vulnérabilité au sein de leur population (au-delà de 27 %). Les territoires urbains sont également confrontés à la problématique : 21 % des ménages haut-rhinois résident sur Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération.

Ces chiffres sont confirmés par l'état du parc bâti haut-rhinois :

- 74 % des logements n'atteignent pas la classe énergétique D et peuvent être classés comme énergivores ;
- 38 % des logements sont considérés comme des passoires thermiques (logement qui dépasse 350 kWh/m² de consommation énergétique par an) ;
- sur 7 660 copropriétés recensées (74 000 logements), 34 % présentent des fragilités notamment au niveau du bâti, soit plus de 27 700 logements situés essentiellement dans les communes de MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS.

Devant l'urgence de la situation, le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont décidé de mettre en place un dispositif commun de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires. Une première présentation de la démarche a eu lieu le 12 octobre dernier.

Cela se traduira par la mise en place au deuxième semestre 2018 d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) partenarial. En attendant, le PIG actuel porté par le Département se poursuit jusqu'à la fin du premier semestre 2018 en lien avec l'ADIL 68 qui est chargée de l'information, du conseil et de la vérification de l'éligibilité des propriétaires aux différentes aides et l'opérateur de suivi-animation, CITIVIA SPL, qui accompagne les propriétaires (occupants modestes et très modestes et propriétaires bailleurs) dans le montage de leur projet.

Depuis son lancement en 2012, la mise en œuvre de ce programme a eu un impact social, économique et environnemental direct sur les territoires :

- sur l'ensemble du territoire départemental (hors m2A qui a son propre PIG), la rénovation de 733 logements de propriétaires, très majoritairement des propriétaires occupants (86 %) ;
- 21 millions d'euros de travaux générés permettant la création ou le maintien de nombreux emplois non délocalisables ;
- une économie d'énergie d'environ 17 Gwh par an, soit la consommation énergétique de 632 logements annuellement.

Afin d'en faire bénéficier un maximum de propriétaires, une communication à grande échelle est lancée sur le territoire haut-rhinois en lien avec tous les partenaires. Vous trouverez ci-joint, quelques flyers et affiches, outils de communication que nous vous proposons de mettre à disposition de vos administrés. Les demandeurs propriétaires occupants peuvent également être orientés sur le service de demande en ligne de subvention mis en place récemment par l'Anah, en se connectant sur le site internet monprojet.anah.gouv.fr. Cette information pourrait être également communiquée au travers de vos bulletins municipaux. Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre l'attache de l'ADIL 68 au 03 89 21 75 35.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet du Haut-Rhin, délégué de
l'Anah



Laurent TOUVET

La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin



Brigitte KLINKERT